

Maroc : le royaume Beraghwata - 1/1

Ce royaume berbère, certes méconnu de nos jours a existé (741-1148) après l'occupation de l'Afrique du nord par les arabes venus propager leur religion, l'islam.

Une opposition naîtra afin de contrecarrer la nouvelle idéologie. Les conflits ayant opposé les chefs arabes d'orient (châtes-sunites) auront un impact sur le quotidien religieux des berbères, c'est ainsi qu'une nouvelle religion, le "kharédjisme" s'imposera. Originaire de salé (nord du Maroc actuel) Tarif, fondateur de la Dynastie des Barghawata est issue de la grande famille amazigh des "Masmouda" de confession juive. Devant l'imposition de la "dhima" (acquittement d'un impôt infligé aux gens du livre par les musulmans), ces Amazigh, pourtant islamisés réagirent par une révolte généralisée. Après le décès du roi Tarif, son fils portant le même nom Tarif sera intronisé à la fin du 7^{em} siècle.

Une grande bataille opposera les berbères conduits par Mayssara qui sera battu à Kairouan et se repliera à l'extrême ouest de la berbérie d'où il continuera à lancer des raids contre les envahisseurs qui occupaient la majeure partie du pays. Le roi Tarif refusa la nouvelle religion (l'islam), arguant que celle-ci écrite en langue arabe ne pouvait donc pas être pratiquée, mais après sa mort, son fils, Salih, prendra les destinées de la royauté au début du 9^{ème} siècle et accepta l'islam avec toutefois des changements notables. Ne s'inspirant pas exclusivement du Coran, la nouvelle religion berbère attachera une grande importance à la... Torah. C'est ainsi que le berbère était tenu de s'abstenir de manger de la viande de lapin ainsi que du sanglier d'ailleurs. Il devra en outre faire la prière en récitant des passages contenus dans la Torah et le Coran et ce dix fois (5 pour la journée, 5 pour la nuit). Quant aux ablutions, le croyant devait laver tout son corps (une douche en somme), et concernant le carême (ou ramadan), les berbères jeûnaient pendant trois jours et cette abstinence alimentaire prenait effet à la tombée du jour et cessait le lendemain à l'aube.

Le livre saint berbère ne contenait pas moins de cent "versets" dont le premier faisait référence à "Moïse". Quant à "Mahomet", son nom ne figurait dans aucun des chapitres. Enfin, la Polygamie était tolérée mais l'adepte était tenu de prouver qu'il était en mesure de satisfaire ses épouses et s'engageait aussi à ne pas recourir à la répudiation de l'une d'elles.

En clair, le divorce était proscris.